



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 108386

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la grille horaire des enseignements au lycée général et technologique, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment d'évaluer les premiers résultats pédagogiques et budgétaires de la réforme de la série sciences et techniques de gestion entrée en vigueur à la rentrée 2005. Ils proposent également de mener à son terme la réforme des autres séries technologiques et de veiller davantage à la qualité du processus de réforme des filières, des séries, des enseignements et des grilles horaires associées. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ; à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. La rénovation de la voie technologique est menée progressivement depuis la rentrée scolaire 2005. Une première phase a consisté à rénover la filière relevant du secteur tertiaire. Cela s'est traduit par la mise en place de la nouvelle série « sciences et technologies de la gestion (STG) » qui vient remplacer la série « sciences et technologies tertiaires (STT) ». La première session du baccalauréat STG aura lieu en 2007. L'étude des premiers résultats de la rénovation de cette série, qu'ils soient pédagogiques ou budgétaires, ne pourra s'effectuer qu'après l'évaluation au baccalauréat de la première promotion d'élèves engagée dans cette nouvelle série. La deuxième phase de la rénovation de la voie technologique sera marquée, à la rentrée 2007, par la modernisation de la série « sciences médico-sociales (SMS) » qui est remplacée par la série « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) ». S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire (STL) » et de la série « sciences et technologies industrielles (STI) », les projets sont en voie de conclusion. La dernière phase de cette rénovation concerne les séries « hôtellerie » et « techniques de la musique et de la danse (TMD) », dont les travaux viennent d'être initiés.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108386

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11215

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2171